nement, en rappelle le souvenir par une inscription gravée. Le château de Coucy fut, en 1616, à l'époque de la scandaleuse faveur du maréchal d'Ancre, Concino Concini, le quartier général des mécontents. Après l'arrestation du prince de Condé, les *princes*, comme on les appelait, se réunirent à Coucy et y tinrent conseil : c'étaient MM. de Longueville, de Guise, de Vendôme, de Chevreuse, de Mayenne, de Bouillon, de Nevers, de Cœuvres, etc. La mort du maréchal d'Ancre, survenue un an après (1617), amena la reconciliation des mécontents avec la cour, et Coucy tomba encore une fois sous l'obéissance du souverain. Le domaine était redevenu l'apanage des ducs d'Orléans, qui portaient parmi leurs titres celui de sire de Coucy. En 1636, époque tourmentée où l'Europe entière s'agitait, pendant qu'à l'intérieur Richelieu n'avait pas trop de son énergie et de son génie pour maintenir la France, le grand ministre mit dans Coucy un gros de troupes assez important, tant pour tenir en respect les provinces environnantes que pour protéger le pays de ce côté. La minorité de Louis XV (1643), époque pleine de troubles, fut pour Coucy-le-Château un temps d'épreuves. Occupée suivant les hasards de la guerre, tantôt par les Espagnols, tantôt par les Français, la malheureuse place n'en conserva pas moins obstinément fidélité au roi. Coucy donna bientôt une preuve de cette fidélité dans une circonstance critique. En 1649, en pleine Fronde, le roi venait de partir, ou plutôt de fuir de Paris avec la reine Anne d'Autriche et Mazarin : arrivé à Saint-Germain, il y reçut un envoyé de la ville de Coucy-le-Château, chargé de protester au jeune monarque du déplaisir de la vieille place de guerre devant les événements qui venaient de s'accomplir et de son dévouement absolu. En 1652 se place le dernier siége qu'eut à subir Coucy-le-Château ; c'est de ce siége que date sa ruine. Le prince de Condé venait, après une première réconciliation, de reprendre les hostilités contre la cour. Il intrigua avec Hébert, alors gouverneur de Coucy ; Hébert consentit à recevoir dans sa garnison des troupes du duc de Longueville, beau-frère de Condé. Le cardinal Mazarin, bientôt instruit de ce qui se passait, envoya faire sommation au gouverneur de livrer la place. Hébert, sans refuser catégoriquement, fit une réponse ambiguë, mais assez habile dans son ambiguïté, et par laquelle il protestait (sans néanmoins ouvrir ses portes) de son obéissance au roi. Mazarin n'hésita pas : il envoya aussitôt le maréchal d'Estrées avec des troupes mettre le siége devant Coucy. Hébert défendit la ville avec vigueur et repoussa plusieurs assauts. Au dernier, qui eut lieu le cinquième jour, Coucy-le-Château succomba enfin : les troupes *mazarines* y pénétrèrent aussitôt, mais déjà Hébert avait eu le temps de s'enfermer dans le château avec le reste, encore fort respectable, de sa valeureuse garnison. Le maréchal d'Estrées essaya en vain de l'en déloger ; avec le temps il y fût sans nul doute parvenu ; mais le duc de Lorraine et Condé vinrent au secours des assiégés, à la tête de 1,200 Espagnols et 800 chevaux. Ce renfort inattendu de troupes fraîches mit en déroute les assiégeants et dégagea Hébert. Toutefois, quand il s'agit de laisser pénétrer les Espagnols dans la ville et dans le château, le brave gouverneur, en homme bien avisé, s'y refusa. Force fut aux Espagnols de camper au dehors. De cette manière Hébert sut se ménager de la part du roi, lorsqu'il lui restitua peu de temps après la place qu'il avait si vaillamment commandée, non-seulement un pardon, mais des éloges, sans parler d'une somme de 15,000 livres qui lui fut payée comme témoignage palpable de la satisfaction de Sa Majesté. Mais le cardinal Mazarin, qui n'oubliait pas aisément un affront, donna immédiatement des ordres pour démanteler complétement la place qui lui avait résisté. Il fallut lûsser accomplir cet acte brutal. Le ministre chargea de ce travail le sieur Métezeau, ingénieur, fils du célèbre Métezeau qui, lors du siége de La Rochelle par le cardinal de Richelieu, avait construit la digue restée fameuse dans l'histoire de ce siége. Métezeau, au moyen de la mine, fit sauter la partie antérieure de la *chemise*, les voûtes du donjon, la plupart de celles des autres tours, brûla les bâtiments du château, qui, dès ce jour rendu inhabitable, ne fut plus qu'une ruine. Ce dut être un spectacle navrant que de voir, la nuit surtout, les flammes dévorer le peu qu'il y avait de combustible dans cette vieille demeure seigneuriale respectée par le temps. Malgré la mine, malgré le feu, les murs restèrent debout, et la masse d'ensemble subsista. Cependant l'arrêt de Mazarin portait que le château serait rasé de façon *à pouvoir labourer* sur son emplacement. Sans doute les ingénieurs lassés trouvèrent la tâche trop rude. D'ailleurs, depuis ce jour (et cela a duré jusqu'à 1856 environ), les habitants de Coucy semblèrent vouloir compléter l'œuvre de destruction, en ne cessant de venir prendre, comme à une carrière, dans l'enceinte du château les pierres dont ils avaient besoin pour la construction de leurs maisons. Ce n'est que tout récemment que cette permission leur a été sévèrement retirée.

Nous avons dit que le château de Coucy était devenu avant la Révolution l'apanage des ducs d'Orléans. Le dernier seigneur de Coucy fut en effet le célèbre Philippe-Egalité, père du roi Louis-Philippe. Vers 1789, Coucy-le-Château était le chef-lieu d'un bailliage personnel, d'une maîtrise des eaux et forêts, et d'un grenier à sel. Il avait aussi un gouverneur spécial. En 1829, Louis-Philippe, alors duc d'Orléans, racheta la ruine du château moyennant 6,000 f.

Aujourd'hui le château de Coucy, ainsi que la forêt qui l'entoure, fait partie du domaine de l'État. En 1856, M. Viollet-le-Duc, dont on ne saurait trop louer le zèle, le savoir et la haute intelligence, et auquel nous devons la conservation de la plupart des grands monuments historiques du passé, a entrepris à Coucy des travaux de consolidation et de déblayement qui devenaient urgents, car le donjon lui-même se lézardait. Un gardien a été installé dans l'enceinte et empêche d'y venir prendre des pierres, comme jadis. Des fouilles ont fait déjà retrouver plus d'un débris intéressant. Nous souhaitons sincèrement que M. Viollet-le-Duc soit mis à même de faire à Coucy ce qu'il a fait à Pierrefonds, c'est-à-dire de nous donner une restauration, ou plutôt une reconstitution complète de la vieille demeure féodale au plus beau temps de sa splendeur. Pierrefonds et Coucy devinrent ainsi deux monuments uniques en Europe. La vue dont on jouit du haut du donjon du château de Coucy est magnifique : on découvre la campagne depuis les coteaux boisés qui dominent Laon jusqu'à la forêt de Compiègne, Noyon et Chauny, toute la province en un mot ; situation unique pour une place forte, et qui fit peut-être de Coucy la première forteresse de son temps.

COUCY, l'une des grandes maisons féodales du nord de la France, tirait son nom du bourg et du château de Coucy, près de Laon. Elle eut pour chef Aldéric, qui vivait dans le IXe siècle et qu'on croit avoir été un cadet de l'illustre maison de Vermandois. Ses membres les plus connus sont : ENGUERRAND Ier, qui tenta de s'opposer par la force à l'établissement de la commune d'Amiens (1111). — THOMAS DE MARLE, fils du précédent, donna un appui intéressé aux communes de Laon et d'Amiens, fit la guerre à Louis le Gros et à son propre père, puis, s'étant réconcilié avec eux, ravagea les terres de ses alliés les *communiers*, égorgea de sa propre main trente bourgeois en un jour, et se fit excommunier par le concile de Beauvais pour ses crimes et surtout pour ses spoliations de biens ecclésiastiques. Il mourut en 1115. — THOMAS II, DE MARLE, mort en 1130, se rendit fameux par ses brigandages sur les grandes routes. Louis VI rasa sa tour de Coucy (1117). — ENGUERRAND II fit la guerre au roi de France et prit part à la croisade de 1146. Il mourut en Orient. — RAOUL Ier, fils du précédent, accorda et vendit des chartes de communes à Marle et à Vervins, et fut tué au siége de Saint-Jean-d'Acre, en 1191. — ENGUERRAND III, le *Grand*, fils de Raoul, réédifia la tour de Coucy, se distingua à Bouvines, prit part aux troubles de la minorité de Louis IX, et périt d'une chute de cheval, en s'enferrant avec son épée (1242). Une de ses filles épousa le roi d'Écosse Alexandre II ; il était beau-frère de l'empereur Othon IV. Ses possessions et ses alliances lui donnaient une puissance redoutable, et il fut même accusé d'aspirer à la couronne. On lui attribue la devise de sa maison : *Roy ne suis, ne prince, ne duc aussi ; je suis le sire de Coucy.* — RAOUL II, fils du précédent, suivit saint Louis dans sa première croisade et fut tué à la bataille de Mansourah (1250). — ENGUERRAND IV, frère du précédent, sorte de Caligula féodal qui s'attira les sévérités de Louis IX et même une condamnation à mort pour ses cruautés envers ses vassaux. Toutefois il mourut tranquillement dans son lit vers 1310. En lui s'éteignit la ligne directe des Coucy. A défaut d'enfants, ses biens passèrent dans la descendance de sa sœur Alix. Ce fut l'origine de la seconde maison de Coucy, dont le membre le plus célèbre fut ENGUERRAND VII, gendre du roi d'Angleterre Édouard II. Il vendit une charte de commune à Coucy et à vingt et un villages qui en dépendaient, resta neutre pendant la guerre entre la France et les Anglais, revendiqua en 1375 les prétendus droits qu'il tenait de sa mère sur la couronne d'Autriche, et rassembla de nombreuses bandes de routiers et de brigands pour appuyer ses prétentions. Il dévasta l'Alsace, mais se brisa contre les bourgeois de la Suisse et revint en France battu et humilié. Il fut dans la suite employé par Charles VI dans diverses missions importantes, suivit le comte de Nevers en Hongrie, fut fait prisonnier à la funeste bataille de Nicopolis, et mourut à Brousse, en Asie, en 1397. Sa fille Marie vendit la seigneurie de Coucy à Louis d'Orléans (1400).

COUCY (Raoul ou Renaud DE), chevalier et poëte du XIIe siècle, vivait avant le règne de saint Louis, suivit Richard Cœur de Lion en Palestine, et périt en 1192 dans un combat contre les Sarrasins. Il n'est pas certain qu'il fût le neveu de Raoul Ier de Coucy, comme on l'a répété. Il est le héros d'une légende populaire consacrée au moyen âge et dans les temps modernes par des romances, des tragédies, des ballades, etc., et qui rapporte que, blessé mortellement, il ordonna à son écuyer de porter son cœur à sa maîtresse, Gabrielle de Vergy ; l'époux, le sire de Fayel, intercepta l'étrange message et le fit manger à son infidèle. Instruite plus tard de l'horrible festin qu'elle avait fait, Gabrielle se laissa mourir de faim. On retrouve le récit d'aventures semblables dans les traditions de tous les peuples de l'Europe. Il reste sous le nom de Raoul de Coucy vingt-quatre chansons qui ne manquent ni de sentiment ni de grâce naïve. M. Francisque Michel en a donné une bonne édition en 1830.

Coucy (HISTOIRE DU CHÂTELAIN DE) **et de la dame de Fayel**, poëme ou roman français du commencement du XIIIe siècle, publié en 1829, avec traduction moderne, par M. Crapelet. On connaît assez généralement les tragiques amours du châtelain de Coucy et de la dame de Fayel. Après un prologue ingénieux, l'auteur commence son récit par le portrait du héros et de l'héroïne. Renaud, le seigneur du château de Coucy, s'est acquis un grand renom par sa prestance, sa courtoisie, son savoir, son adresse et son courage dans les batailles et dans les tournois. Il est une dame, la plus noble et la plus sensée qui soit en toute la contrée ; si belle, si gracieuse et si parfaite, que Dieu la fit pour aimer. Épris des charmes de la dame de Fayel, Renaud s'introduit dans le château pendant l'absence du seigneur ; la dame, avertie, se pare de ses atours, et fait bon accueil au châtelain, qui bientôt hasarde une déclaration de ses sentiments. La dame se retranche derrière son devoir et son honneur ; mais, en quittant le château de Fayel, l'amant espère mériter par ses hauts faits le cœur de la dame. Celle-ci apprend en effet avec plaisir les prouesses du châtelain, et écoute avec intérêt les chansons qu'il a composées, et que les ménestrels répètent. Dans une nouvelle visite, le châtelain profite d'une occasion qui lui permet de renouveler ses instances : la dame, moins sévère, promet de lui accorder le don de quelque joyau dont il puisse se parer dans un tournoi. Bientôt le châtelain a l'occasion d'y briller, et la gloire qu'il y acquiert touche vivement le cœur de la dame. Un premier rendez-vous est accordé ; mais la crainte d'y venir pas ; son amant tombe malade de chagrin, et guérit enfin, grâce à l'assurance qu'il a d'être aimé. On lui accorde un nouveau rendez-vous, auquel la dame n'a garde de manquer.

Dans une fête joyeuse que l'on célèbre ensuite, une dame s'éprend tout à coup du châtelain, devine une rivale, la découvre, et prévient le sire de Fayel. Le châtelain est surpris et saisi pendant la nuit furieusement, pour apaiser le mari, on lui assure que le coupable s'est glissé dans son manoir non pour la dame de Fayel, mais pour sa demoiselle, sa chambrière. Celle-ci se dévoue généreusement, et les deux coupables, sommés de prêter serment, le prêtent en effet. Les amants renouent leur intrigue, et le châtelain punit la dénonciatrice en s'en faisant aimer, pour la couvrir ensuite de son mépris.

Divers incidents romanesques, auxquels le mari prend une part indirecte, permettent aux amants de goûter un bonheur sans nuages. Le sire de Fayel a formé le projet de passer en terre sainte avec sa femme. Le châtelain de Coucy se croise sans retard avec Richard, roi d'Angleterre. En apprenant cette nouvelle, la dame de Fayel désire vivement se mettre en route pour le saint pèlerinage ; mais le mari refuse de se croiser, en déclarant qu'une maladie de cœur l'empêche de faire le voyage d'outre-mer. Averti de cette résolution déplaisante, le châtelain se déguise en mendiant et vient faire à sa dame des aveux passionnés qui durent deux jours. Enfin on se sépare. Le châtelain s'embarque pour la Palestine. Dans un combat, il est blessé mortellement d'une flèche empoisonnée ; il se embarque, et expire à Brindes, confessé et absous par un cardinal ; mais, avant de mourir, il a ordonné à son écuyer de faire ouvrir son corps, d'en extraire le cœur et de le placer dans un petit coffret contenant déjà une lettre écrite par lui et des tresses données par sa dame ; le tout sera remis à son amante. En approchant de Fayel, le malheureux serviteur est rencontré et reconnu par le mari. Celui-ci emploie la menace et la force, et obtient le dépôt confié par le mourant. On connaît la catastrophe : ce cœur de l'amant servi comme mets ordinaire à la maîtresse, et cet excès de douleur de la dame qui trouve son soulagement dans la mort. Épouvanté de son horrible vengeance, menacé par les parents de sa femme, le sire de Fayel fut réduit à passer outre-mer. De retour longtemps après, il vécut triste et mourut enfin.

Les vieux romanciers ont plus d'une fois raconté des faits semblables, et cité plus d'un mari outragé qui, cédant aux fureurs d'une affreuse jalousie, tuait l'amant de sa femme, et en faisait offrir à l'infidèle le cœur déguisé sous l'apparence d'un mets délicat. Il est à croire que tous ces récits ont eu pour base une aventure réelle ; mais aucun témoignage historique ne prouve que cette horrible catastrophe se soit accomplie dans le château de Fayel.

COUCY (Robert DE), architecte français, né vraisemblablement à Coucy, près de Laon, vers le milieu du XIIIe siècle, mort en 1311. Il termina la cathédrale de Reims et l'admirable église de Saint-Nicaise, dans la même ville, l'une des merveilles architecturales du moyen âge. Ces monuments avaient été commencés par Libergier.

COUCY (Matthieu DE), chroniqueur français, également désigné sous les noms de **Coussy, Excoussy** ou **Escouchy**, né à Quesnoy-le-Comte (Hainaut) au XVe siècle. Il était contemporain de Monstrelet. On a de lui une *Chronique* qui va de 1461 à 1467, et fait suite à celle de Monstrelet. Elle est peu étendue, mais pleine de renseignements intéressants. Elle a été publiée pour la première fois par Godefroy.

COUCY (Jean-Charles, comte DE), prélat français né au château d'Ecordal (Ardennes) en 1747, mort à Reims en 1824. Il fut grand vicaire à Dijon, aumônier de la reine (1776), évêque de La Rochelle (1790), siége qu'il quitta pendant la Révolution pour se retirer en Espagne. Lors de la signature du concordat, il refusa de donner sa démission, et vécut dans la retraite jusqu'au retour des Bourbons. En 1817, il fut appelé au siége archiépiscopal de Reims. Il a publié : *Protestation adressée à N. S. P. le pape Pie VII* (1802, in-8°).

COUDAIR s. m. (kou-dèr). Patois. Place publique d'un village : *Se promener sur le* COUDAIR.

COUDE s. m. (kou-de — lat. *cubitus*, même sens). Partie extérieure du bras à l'endroit où il se plie en formant un angle saillant : *S'appuyer sur le* COUDE, *sur les* COUDES. *Pousser quelqu'un du* COUDE, *lui donner un coup de* COUDE. *Dans la lutte, on voit le* COUDE *se présenter comme un bouclier au-devant du visage, les paupières se baisser pour garantir l'œil.* (BOSS.)

Les Ottomans, bien sûrs que l'Eternel
Jadis à Mahomet députa Gabriel,
Vont se laver le *coude* aux bassins des mosquées.
VOLTAIRE.

COUDE chez le cheval et les autres solipèdes, Attache du bout de l'épaule avec l'extrémité du bras.

— Par ext. Partie de la manche d'un vêtement qui recouvre le coude : *Habit percé aux* COUDES. *Mettre une pièce au* COUDE.

Dois-je trouver mauvais qu'un méchant pourpoint [noir
Qui m'a duré deux ans soit percé par le *coude* ?
SCARRON.

— Par anal. Angle saillant, changement brusque de direction ; objet courbe en angle : *Le* COUDE *d'une rue, d'un chemin. Un* COUDE *de tuyau de poêle. La muraille, la rivière fait ici un* COUDE. *Le pont du Gard se cache dans le* COUDE *de deux montagnes.* (Nisard.)

— Fig. Changement ou différence de nature : *La vertu assignée aux affaires du monde est une vertu à plusieurs plis, encoignures et* COUDES, *pour s'appliquer et joindre à l'humaine faiblesse.* (Montaigne.) A VIEUX en ce sens.

— *Jusqu'au coude*, En plongeant tout l'avant-bras : *Mettre ses bras dans l'eau* JUSQU'AU COUDE, et fig. Sans réserve, sans restriction, complétement : *C'est ici que nous pouvons mettre les mains* JUSQU'AU COUDE *dans ce qu'on appelle aventures.* (L. Viardot.)

— Fam. *Parler du coude*, Pousser légèrement quelqu'un avec le coude pour attirer son attention, pour l'avertir sans faire du bruit : *Plusieurs se parlèrent des yeux et du* COUDE *en se retirant, et puis à l'oreille et bien bas.* (St-Sim.)

— *Jouer des coudes*, Se faire un passage dans la foule à l'aide de ses coudes, et fig. S'ouvrir la voie, chercher à faire son chemin : *A force de* JOUER DES COUDES, *des miens d'abord, mais surtout des coudes blancs et potelés de quelques clientes bien posées dans le monde, je parvins à me faire une place convenable.* (A. Humbert.)

— *Lever, hausser le coude*, Boire copieusement : *Beaucoup d'ouvriers ont la malheureuse habitude de* LEVER LE COUDE. *M. le duc de Bourgogne en fut si aise qu'il en* HAUSSA LE COUDE *jusqu'à tenir des propos si joyeux, qu'il ne pouvait le croire le lendemain.* (St-Sim.)

— Loc. prov. *Il ne se mouche pas du coude.* C'est un homme fort habile, fort distingué, fort riche. Il se prend souvent ironiquement, surtout lorsqu'on ajoute : *On le voit bien sur sa manche* ; car la locution simple indique que la personne en question possède un mouchoir, comme les gens riches, tandis que l'addition maligne que nous avons indiquée fait voir ce qui remplace le mouchoir chez cette personne.

— Argot. *Prendre sa permission sous son coude*, Agir sans permission, se dispenser d'en demander.

— Art milit. *Coude de baïonnette*, Partie cylindrique et recourbée de la baïonnette d'un fusil de munition.

— Agric. Endroit d'un cep d'où sort la branche qui donne le raisin.

— Encycl. Anat. 1° *Articulation du coude.* L'articulation du *coude*, ou articulation huméro-cubitale, sert de moyen d'union aux deux troncons du membre supérieur. C'est une articulation à mouvements angulaires, se rattachant à la classe des articulations trochléennes ou ginglymoïdales. Dans les jointures de ce genre, l'une des extrémités articulaires représente une demi-poulie, et l'autre une gorge concave recevant la poulie ou trochlée ; elles jouissent de l'extension et de la flexion unilatérales, et l'articulation du *coude* peut être considérée comme le type de cette disposition.

L'articulation du *coude* nous offre à considérer : 1° les extrémités articulaires ; 2° les moyens d'attache. Les extrémités articulaires appartiennent, l'une partie à l'humérus, unique de bras, de l'autre au cubitus et au radius, os de l'avant-bras. Du côté de l'humérus est la trochlée. L'os, à son extrémité inférieure, s'élargit dans le sens transversal, s'aplatit, et se termine par une triple éminence arrondie et lisse qui forme la surface articulaire. En dedans, c'est une poulie formée de deux bourrelets que sépare une gorge peu profonde ; en dehors, c'est une tubérosité arrondie appelée condyle articulaire de l'humérus, et séparée de la trochlée ou poulie humérale par une rainure légèrement articulaire. Au-dessus de ces extrémités articulaires existent encore deux cavités : l'une creusée en avant, cavité coronoïde, l'autre, creusée en arrière, cavité olécrânienne. Ces deux cavités sont destinées à recevoir, dans les mouvements d'extension et de flexion, des apophyses saillantes appartenant au cubitus, ce qui permet une plus grande amplitude au mouvement dans le sens de l'extension comme dans le sens de la flexion.

Du côté de l'avant-bras, la surface articulaire appartient à deux os : le radius en dehors, le cubitus en dedans. Le radius présente, de son côté, une petite cavité cupuliforme ; c'est la cavité glénoïde du radius, qui reçoit la petite tête ou condyle de l'humérus. Le cubitus, à son tour, présente une gorge concave qui répond à la trochlée humérale et reçoit le double bourrelet de la trochlée. En avant de cette cavité est une apophyse pointue, la plus grande attention à ne pas léser les organes sous-jacents à la veine, et particulièrement l'artère humérale. Toute la difficulté d'une saignée du bras se concentre sur ce seul point. Comme on doit le plus ordinairement la veine médiane basilique en raison de ce que cette veine est la plus apparente et la plus volumineuse de celles qui se présentent au pli du *coude*, on doit, au préalable, explorer avec soin la région sur laquelle on veut pratiquer la phlébotomie. A l'aide du doigt, il n'est pas ordinairement difficile de sentir les pulsations de l'artère ; on reconnaît par ce moyen l'endroit précis où la veine croise l'artère, et, pour éviter de blesser celle-ci, on pratique la saignée, soit au-dessous, soit au-dessus de ce point, ou tout au moins on prend la précaution de n'enfoncer la lancette qu'à une faible profondeur. Il faut encore compter avec les anomalies. Il peut arriver que l'artère humérale, au lieu de se bifurquer au-dessous du pli du *coude*, se bifurque au bras ; dans ce cas, les deux branches de bifurcation croisent les veines du *coude*, et on ne se mettrait pas à l'abri de tout accident en saignant sur la veine médiane céphalique, si l'on négligeait d'explorer la région sur laquelle on pratique l'opération.

— Chir. 1° *Fracture du coude.* Ce que nous pourrions dire des fractures du *coude* se rapporte en grande partie à la description des fractures de l'extrémité inférieure de l'humérus et des extrémités supérieures du cubitus et du radius. Considérée d'une manière générale, la fracture du *coude* est une solution de continuité de l'une ou de plusieurs de ces trois extrémités osseuses ; mais elle ne présente d'indications particulières qu'au point de vue du traitement. La lésion ayant été reconnue (ce qui n'est pas toujours aisé en raison des complications inflammatoires qui l'accompagnent, des ecchymoses, des gonflements périarticulaires, etc.), l'opérateur devra-t-il appliquer l'appareil au membre fléchi ou au membre étendu ? Cette question a divisé les chirurgiens. L'extension, d'une manière générale, a pour principal avantage de rétablir l'affrontement des fragments ; c'est surtout ce qui a lieu après les fractures de l'olécrâne. Mais la flexion n'est pas, d'autre part, un obstacle invincible à la consolidation, même dans le cas dont nous parlons. La règle à laquelle on doit obéir est donc celle-ci : si les lésions du *coude* sont multiples, s'il y a fracture comminutive, multiplicité des fragments, inflammation violente et la jointure, enfin, si la cicatrisation régulière et une consolidation complète ne doivent pas être le résultat attendu, on fera mieux de maintenir le *coude* fléchi, parce que, dans cette position, l'ankylose est beaucoup moins pénible, et que le bras demi-fléchi peut rendre de grands services, tandis qu'un bras ankylosé dans l'extension constitue une infirmité très-grave et très-gênante. Si, au contraire, il y a toute raison d'espérer la réunion des fragments, on maintiendra le bras, non pas dans l'extension forcée, position fort difficile à garder, mais dans une situation voisine de l'extension. A l'aide de compresses graduées on rétablit, autant que possible, la position des fragments mobiles, et on installe un appareil inamovible qu'on maintient jusqu'à la consolidation.

2° *Luxation du coude.* La luxation des extrémités articulaires dans la jointure du *coude* présente un très-grand nombre de variétés. M. Nélaton en admet trois espèces principales, dont il donne le tableau suivant :

1° Luxation des deux os de l'avant-bras	en arrière	complète.
	en avant	incomplète.
		avec fracture de l'olécrâne.
		sans fracture de l'olécrâne.
2° Luxation isolée de chacun des os du cubitus en arrière.		
	du radius	en avant
		en arrière	complètes.
		incomplètes.
3° Luxation simultanée du cubitus en arrière et du radius en avant.		

La luxation des deux os de l'avant-bras en arrière est la plus commune. Elle se produit à la suite de chutes sur la paume de la main, et se reconnaît facilement à la déformation du *coude*. L'avant-bras est fléchi sur le bras et ne peut se redresser ; l'olécrâne fait en arrière une forte saillie qu'accompagne le tendon du triceps, tandis que l'extrémité inférieure de l'humérus saillit en avant ; enfin le bras est notablement raccourci. Diverses complications peuvent obscurcir le diagnostic ; d'autres, aggraver la position fâcheuse du blessé : telles seraient, par exemple, la saillie de l'humérus au travers de la peau déchirée, la déchirure complète du ligament, les ligaments antérieurs se tendent, et le mouvement s'arrête lorsque l'avant-bras est sur le prolongement du bras. Ce mouvement est parfaitement comparable à celui de la charnière, car il semble s'exécuter autour d'un axe transversal, qui joint les tubérosités interne et externe de l'humérus, et se limite comme celui d'une véritable charnière.

La luxation en avant des deux os de l'avant-bras est quelquefois accompagnée de fracture de l'olécrâne ; dans le cas contraire, cette apophyse vient se placer en avant de la trochlée articulaire de l'humérus, répondant par sa partie postérieure aux surfaces articulaires. Il en résulte une déformation considérable ; les muscles de la région antérieure du bras sont relâchés, le triceps est tendu et fléchi sous l'humérus ; le membre antérieur est allongé, et les saillies humérales surmontent deux enfoncements très-considérables. A ces signes se reconnaît distinctement la lésion, qui d'ailleurs réclame le même traitement que la précédente.

La théorie indique qu'il peut se produire des luxations latérales des os de l'avant-bras, qui sont portés soit en dehors, soit en dedans de l'humérus, sous l'action de causes agissant directement sur les extrémités articulaires ; mais ces luxations, d'ailleurs très-rares, sont pour la plupart incomplètes. Il suffit de connaître exactement les rapports normaux des surfaces articulaires de la région du *coude* pour se rendre compte des déformations considérables qui doivent résulter d'une luxation complète : dans ce cas, en effet, les deux portions osseuses déplacées cheminent l'une sur l'autre comme les fragments d'un os fracturé dans sa continuité, le *coude* est considérablement élargi, et l'avant-bras, dans quelques cas, a éprouvé un mouvement de torsion de dehors en dedans. Le traitement, comme pour les autres luxations, consiste à opérer un mouvement de traction et de torsion suffisant pour rétablir les rapports des surfaces articulaires.

La luxation isolée des deux os de l'avant-bras doit être nécessairement fort rare, et les traités de chirurgie qui en ont donné la description n'ont pas toujours invoqué des faits cliniques bien observés. Cependant ces luxations ne sont pas purement théoriques ; il en existe de nombreux exemples authentiques. Le cubitus a été luxé en avant et en arrière ; le radius a été vu luxé, soit en arrière, soit en avant ; enfin on a observé quelques cas de luxation double du cubitus en arrière et du radius en avant. Pour les réduire, le chirurgien s'applique à seconder l'extension et la contre-extension par une pression digitale exercée avec précision sur les extrémités déplacées ; on est assuré de la réussite lorsque l'articulation a repris ses mouvements normaux et le membre sa longueur primitive.

3° *Résection du coude.* La résection du *coude* est une opération nouvelle. Elle consiste à enlever en totalité ou en partie les extrémités articulaires des os du bras et de l'avant-bras, en respectant le membre dans le reste de son étendue. La résection du *coude* est donc avantageusement substituée à l'amputation du bras dans une grande quantité de cas, et présente sur cette opération d'immenses avantages dont nous parlerons dans un moment. Elle fut sans doute anciennement pratiquée, lorsqu'elle semblait presque indiquée par la nature du mal : par exemple à la suite de luxations irréductibles du *coude* avec issue des extrémités articulaires du bras ou de l'avant-bras ; à la suite de plaie par arme à feu avec fracture comminutive de ces extrémités ; mais elle fut pour la première fois substituée à l'amputation du bras par le chirurgien Moreau, en 1782, pour une lésion incurable du *coude*. Depuis ce moment, elle a paru indiquée à beaucoup de chirurgiens dans différents cas d'affection incurable des os ou de l'appareil articulaire du *coude*. La résection a été indiquée aussi lorsque les affections incurables exposent à une suppuration longue et dangereuse, ou qu'elles privent le malade de l'usage de son bras pendant un temps fort long. Entre les mains d'un chirurgien adroit opérateur, la résection n'est qu'une opération difficile, mais exempte de dangers. Les incisions sont pratiquées à la partie postérieure ou latérale du *coude* : on opère la désarticulation, on déchausse dans une certaine étendue les os qui doivent subir la résection, et on résèque à l'aide de la scie les portions compromises ou atteintes par le mal. Dans cette opération, on prend la précaution de respecter les nerfs et l'artère humérale qui passent en avant du pli du *coude*, en ayant soin de glisser l'instrument tranchant au devant de la jointure sans atteindre ces organes ; on respecte de même le nerf cubital qu'on fait aisément sortir de la gouttière dans laquelle il est engagé. Après l'opération, on pratique la suture des parties divisées en réservant un passage pour les liquides ; on rapproche les os et on maintient, jusqu'à complète guérison, le *coude* plié dans une demi-flexion. Les avantages qu'on retire de cette innovation dans la pratique chirurgicale sont vraiment merveilleux, quand on les compare aux suites nécessaires de l'amputation. Le membre conserve presque sa longueur et son apparence normales ; puis, de fausses articulations, souvent mobiles, s'établissent entre les extrémités osseuses, et le bras conserve ses mouvements et sa force. Grâce à la conservation des muscles fléchisseurs, l'avant-bras peut se fléchir sur le bras et soulever les fardeaux avec la même facilité que si le membre était resté sain ; par l'effet seul de la pesanteur le bras retombe ensuite le long du corps dans sa position normale, malgré l'absence de tendons du triceps, toujours sacrifié dans l'opération. Quels que soient ces avantages, il faut reconnaître que la guérison se fait longtemps attendre, et qu'elle expose à un plus grand nombre d'accidents que l'amputation du bras.

4° *Désarticulation du coude.* C'est un procédé d'amputation du membre supérieur qui s'opère dans la contiguïté des os au lieu de s'opérer dans la continuité des diaphyses. Elle ne présente aucune particularité qui mérite d'être mentionnée ici. V. DÉSARTICULATION.

— Art vétér. L'os olécrâne, chez le cheval, présente à son sommet une large surface d'insertion aux muscles qui sont les principaux ressorts moteurs du membre. Le *coude* correspond au jarret dans le membre postérieur ; il joue mécaniquement sur le membre antérieur comme le jarret sur le membre postérieur. Plus le *coude* est développé, plus sa direction est parallèle à l'axe du corps, mieux il exécute ses fonctions. Chez les animaux affectés de pannicule (c'est-à-dire qui ont les pieds tournés en dehors), il est trop près du corps ; il s'en éloigne trop au contraire chez les animaux qu'on dit cagneux. La direction des rayons inférieurs du membre se trouve ainsi dans une dépendance étroite de la position du *coude*, et réciproquement. Le *coude* forme, en avant du passage des sangles, une saillie peu marquée, lorsque le pied repose sur le sol, mais très-apparente dans les mouvements de flexion. Il importe que cette saillie jouisse de toute son intégrité, car c'est par elle seule que se transmet à l'avant-bras l'action des muscles extenseurs. Cette région est quelquefois le siége d'une tumeur indolente, désignée sous le nom d'œnge, soit à cause de sa structure, soit parce qu'elle est occasionnée par l'éponge du fer, chez les chevaux qui se couchent en vachers, c'est-à-dire en faisant supporter le poids du corps au canon et à l'avant-bras, fléchis l'un sur l'autre. L'existence de cette tumeur, qui peut acquérir un certain volume, est plus désagréable que nuisible ; cependant elle nécessite souvent une opération chirurgicale. On en prévient le retour en raccourcissant convenablement l'extrémité de la branche du fer qui en détermine le développement. En prenant le *coude* pour point de repère, l'œil s'habitue très-vite à mesurer la hauteur de la poitrine, et à la comparer à la longueur des régions du membre situées au-dessous de la partie pleine de l'animal ; car on est dans l'usage de mesurer ces divisions à partir du sommet du *coude*.

Le *coude* du bœuf est plus saillant et plus écarté du thorax que celui du cheval. Peu saillant chez les carnivores, il est complétement détaché du corps. Le *coude* du chien présente quelquefois une tumeur semblable à celle que l'on nomme œnge chez le cheval.

— Phys. Dans les conduites d'eau et de gaz, les *coudes* occasionnent une perte de charge d'autant plus sensible que leur rayon devient plus petit, c'est-à-dire que les changements de direction sont plus brusques. Navier, en discutant les expériences de Dubuat pour des tuyaux de $0^m,027$ et de $0^m,054$ de diamètre coudés et droits, sur la recherche des charges motrices nécessaires pour produire l'écoulement d'un même volume d'eau, a reconnu que l'on pouvait représenter la perte de charge par la formule empirique suivante

$$h = \frac{v^2}{2g}\left(0{,}0039 + 0{,}0186\,r\right)\frac{c}{r^2}$$

dans laquelle h est la perte de charge cherchée ; v la vitesse moyenne de l'eau dans la conduite ; r le rayon moyen du *coude* ; c la longueur développée de l'arc correspondant à ce rayon ; g l'accélération de vitesse due à la pesanteur. Cette formule fait voir que la perte de charge est proportionnelle au carré

de la vitesse et à la longueur de l'arc développé; qu'elle est fonction du rayon de l'arc et indépendante de celui du tuyau; enfin qu'elle est d'autant plus petite que le rayon moyen est plus grand. On atténue beaucoup les effets de contraction que produisent les changements brusques, en raccordant les directions des tuyaux par des courbes d'une grande amplitude; on parvient ainsi à rendre très-faible la perte de charge comparativement à celle qui est due aux frottements de l'eau contre les parois des tubes. D'un autre côté, la perte croissant comme le carré des vitesses, il s'ensuit que pour la rendre faible, il faut limiter convenablement la vitesse moyenne.

Dans les conduites de gaz, d'après les expériences de M. Péclet, la perte de charge due aux changements brusques est représentée par

$$p = \frac{v^2}{2g}\sin^2\alpha,$$

équation dans laquelle $\frac{v^2}{2g} = h$ est la charge qui correspond à la vitesse moyenne, α l'angle compris entre 20° et 90° que forment les tuyaux. Il en résulte que la résistance des *coudes* brusques est sensiblement proportionnelle au carré de la vitesse du fluide et au carré du sinus de l'angle que font les deux directions. M. d'Aubuisson, qui a fait des expériences sur l'influence des *coudes* dans les conduites d'air, n'a pu évaluer l'excès de pression qu'ils produisent en amont; cependant il a observé qu'il était très-considérable : pour sept angles de 45°, il a trouvé une diminution de 1/4 dans la dépense.

COUDÉ, ÉE (kou-dé) part. passé du v. Couder. Qui forme un coude, un angle : *Le mur est* COUDÉ *en cet endroit. Beaucoup d'instruments et d'outils sont* COUDÉS. *Les arbres* COUDÉS, *dans les machines, permettent d'appliquer des bielles vers le milieu de leur longueur. L'essieu principal d'une locomotive est souvent* COUDÉ.

— Bot. Se dit de l'arête des graminées lorsqu'elle est pliée dans son milieu.

COUDÉ (Louis-Marie), contre-amiral français, né à Auray le 17 décembre 1752, mort à Pontivy le 10 février 1822. Fils d'un négociant qui voulait lui faire embrasser l'état ecclésiastique, il s'enfuit de la maison paternelle, et vint à Lorient s'embarquer sur un navire de la compagnie des Indes, le *Duc-de-Duras*, commandé par un ami de sa famille. Après une campagne de dix-huit mois en qualité de pilotin, il revint chez son père, s'embarqua ensuite comme enseigne surnuméraire, puis comme titulaire sur divers navires de la compagnie, et passa en 1778 dans la marine militaire avec le grade de lieutenant de frégate; il se signala, au début de la guerre d'Amérique, dans l'attaque des forts anglais de Guinée par la division Pontevès-Gien. Envoyé en France sur la corvette la *Junon* qu'il commandait, il eut à soutenir contre divers bâtiments jusqu'à cinq engagements, dans l'un desquels il fut horriblement brûlé par l'explosion d'un baril de poudre; mais, au lieu de quitter son poste, il se fit plonger dans une barrique d'eau, et continua à donner ses ordres. De 1780 à 1783, il commanda le brick le *Saumon*, sur lequel il prit part aux divers combats livrés par MM. de Ternay, de Barras et de Grasse. Après la paix de Versailles, il navigua pour le commerce jusqu'en 1792, époque où il fut rappelé au service de l'Etat avec le grade de lieutenant de vaisseau. L'année suivante, il fut promu capitaine de vaisseau. C'est en cette qualité qu'il commandait en 1795 le *Ça-ira*, bâtiment de 80 canons, dans l'escadre du contre-amiral Martin. Au combat de Gênes, le *Ça-ira* ayant perdu ses deux mâts de hune dans un fort tangage fut attaqué d'abord par la frégate l'*Inconstant*, puis par l'*Agamemnon*, de 64 canons, que commandait Nelson, enfin par le *Captain*, de 74. Ayant repoussé successivement ces trois adversaires, mais non sans de cruelles pertes, Coudé fut atteint le lendemain par l'escadre ennemie et mis dans l'impossibilité de manœuvrer. Sur le point de couler, il fut forcé de se rendre, ainsi que le *Censeur*. Le commandant du *Ça-ira*, qui, malgré deux blessures graves, n'avait pas quitté le gaillard d'arrière, reçut les félicitations de ses vainqueurs eux-mêmes.

Promu chef de division en 1796, à son retour d'Angleterre, Coudé fit partie, en 1805, de l'expédition Leissègues, qui allait porter des troupes à Saint-Domingue. Au combat de Santo-Domingo, le 6 février 1806, il fut attaqué par quatre vaisseaux anglais à la fois, perdit la moitié de son équipage, et, atteint de plusieurs blessures graves, dans l'impossibilité d'être secouru, il se vit obligé d'amener de nouveau son pavillon. Cette fois, les Anglais refusèrent de l'échanger, et il ne recouvra la liberté qu'en 1814.

A son retour, il fut quelques mois après nommé contre-amiral, et admis à la retraite. Pendant les Cent-Jours, il fut élu à l'unanimité membre de la chambre des députés par le collège électoral du Morbihan.

COU-DE-CHAMEAU s. m. Nom vulgaire du narcisse des prés.

COU-DE-CIGOGNE s. m. Nom vulgaire d'un géranium qui croît dans les bois.

COUDÉE s. f. (kou-dé — rad. *coude*). Mesure de longueur en usage chez les anciens, et qui était censée représenter la distance du coude à l'extrémité du doigt du milieu : *La longueur de la* COUDÉE *a varié, suivant les pays, de* 0 m. 442 *à* 0 m. 720. *L'arche de Noé avait trois cents* COUDÉES *de long, cinquante de large et trente de haut. La hauteur de la* Minerve *de Phidias est de vingt-six* COUDÉES; *elle est debout, couverte de l'égide et d'une longue tunique; elle tient d'une main la lance, et de l'autre une Victoire haute de près de quatre* COUDÉES. (Barthél.)

— Par ext. Longueur ou quantité considérable : *Il semble grandi d'une* COUDÉE. *Tout m'effraye du premier coup d'œil, et il faut que je sois de cent* COUDÉES *au-dessus d'une besogne, quand je ne la trouve pas de cent pieds au-dessus de moi.* (Dider.) *Sans doute, elles sont magnifiques ces campagnes de l'Empire, et nos soldats y sont des héros de cent* COUDÉES. (G. Sand.)

— Particulièrem. Usage du coude. N'est usité que dans la locution *Coudées franches*, Liberté des mouvements du coude, des bras : *A table, au spectacle, il faut avoir ses* COUDÉES FRANCHES, et fig. Liberté d'action : *Au milieu de tant de ressorts et d'incidents, les passions n'ont pas leurs* COUDÉES FRANCHES. (Volt.) *Moscou est la ville où le mauvais sujet du grand monde a le plus ses* COUDÉES FRANCHES. (De Custine.)

— **Encycl.** On donnait le nom de *coudée naturelle* à la distance du coude à l'extrémité du grand doigt, lorsque le bras et l'avant-bras sont pliés en équerre et que la main est ouverte. Cette *coudée* se divisait en 2 *empans* ou en 6 *palmes;* 4 *coudées* (orgye) formaient la *brasse naturelle* et la *stature humaine*.

La *coudée* paraît avoir une origine égyptienne; mais il nous serait fort difficile de rien affirmer de précis à cet égard.

Plusieurs peuples de l'Asie, du nord de l'Afrique et du midi de l'Europe, ont conservé la mesure appelée *coudée*, mesure dont nous nous sommes longtemps servis, nous aussi, mais à laquelle nous donnions le nom d'*aune*.

Avant de rechercher quelles furent les valeurs diverses de la *coudée* chez les peuples de l'antiquité, nous allons résumer dans le tableau suivant, aussi exactement que possible, la valeur des *coudées* actuelles des différents pays.

PAYS.	NOM DE LA COUDÉE.	LONGUEUR EN MILLIMÈTRES.
Portugal.	»	657
Espagne.	»	424
Alger.	olympique.	467
—	pic.	480
—	d'Omar.	640
Tunis.	pic.	473
—	d'Omar.	630
Moka.	pic.	482
Maroc.	cubit.	520
—	pic.	660
Tripoli.	pic.	554
Damas.	pic.	582
Sidon.	pic.	604
Perse.	guerze commune.	630
—	guerze royale.	946
—	arish.	972
—	guz.	983
Patras.	d'Omar.	635
Moka.	guz.	635
Candie.	d'Omar.	638
—	archim.	708
Constantinople. . .	d'Omar.	648
Scio.	pic.	660
—	de deux pygmes.	686
Chypre.	de deux pygmes.	672
Alep.	de deux pygmes.	677
Egypte.	de deux pygmes.	677
Patras.	de deux pygmes.	686
Smyrne.	de deux pygmes.	686
Oran (Algérie). .	de deux pygmes.	686
Arabie.	de deux pygmes.	686
Abyssinie.	de deux pygmes.	686
Rhodes.	pic.	756
Bassora.	guz.	940
Calcutta.	naturelle antique.	447
—	guz.	915
Malabar.	olympique.	457
—	guz.	716
Calicut.	guz.	721
Madras.	olympique.	457
—	1/2 royale babylon.	266
Mysore.	gujah.	977
Birmanie.	taïm.	423
—	royal. ou Saundang	717
Siam.	stock.	480
Malacca.	olympique.	461
Batavia.	olympique.	461
Ceylan.	ordinaire.	470

La *coudée*, qui paraît être, pour les hommes de toute taille, le quart de leur hauteur, a beaucoup varié chez les anciens peuples. Dans certains pays même, les *coudées* devinrent une mesure arbitraire, qui ne se calculait plus sur la hauteur moyenne des habitants, mais sur des longueurs adoptées par caprice. De là ces variations nombreuses qu'a subies la mesure appelée de ce nom, et qui font le désespoir des auteurs modernes. Il est, en effet, presque impossible à un savant, à un voyageur, de se rendre compte des longueurs données par les historiens de l'antiquité, car chacun d'eux emploie la *coudée* de son pays et de son époque. La *coudée* était la mesure la plus commune chez les Grecs et les Orientaux, Hébreux, Egyptiens, etc. Elle se divisait en *palmes* et en *doigts;* 4 *coudées* ou 6 pieds faisaient l'orgye ou la toise; 66 *coudées* et 66 centièmes de *coudée* faisaient le plèthre; 400 *coudées* formaient un stade (600 pieds).

Pour ceux, et le nombre en est grand, qui se trouvent embarrassés à la lecture d'Hérodote, de Polybe, de Moïse et de tous les historiens de l'antiquité qui comptent par *coudées*, nous allons indiquer brièvement quelle est la différence de leurs mesures et quelles variations elles ont subies dans chaque pays.

1° *Egypte*. La *coudée* d'Egypte nous a été conservée intacte grâce aux débordements du Nil qu'elle a de tout temps servi à mesurer. La *coudée* égyptienne, nommée *devakh*, est marquée sur une ancienne colonne de marbre, placée dans une île située entre deux bras du fleuve vis-à-vis du Caire. Ce *devakh* est la mesure la plus authentique et la mieux conservée qui nous reste de l'antiquité. Il est supposable qu'elle date du temps d'Hérodote; car, dès l'époque la plus reculée, les rois d'Egypte avaient établi de semblables mesures pour connaître la hauteur des crues et la publier dans tout le pays. De nos jours encore, on annonce au peuple la crue du Nil jusqu'à ce qu'il soit à la hauteur de 15 *devakhs;* alors on ouvre les canaux, et, bien que le fleuve croisse encore d'une *coudée* dans les bonnes années, et qu'il monte jusqu'à 16 *devakhs*, on n'annonce plus cette crue. Lorsque la crue ne passe pas 12 *coudées*, la récolte manque; à 13 et à 14 *coudées*, elle est mauvaise; à 15, elle est bonne; à 16, excellente; à 18, le fleuve cause de grands ravages. Le *devakh* actuel représente purement et simplement la *coudée* des anciens Egyptiens. Cette *coudée*, *royale* ou *sacrée*, était une mesure artificielle à laquelle on donnait quelquefois le nom de *septenaire*, parce qu'elle se composait de 7 palmes. Elle a été le sujet de vives controverses et son existence n'a été constatée qu'en 1799, époque à laquelle Girard la trouva gravée contre une muraille du nilomètre d'Eléphantine, dans la haute Egypte. Depuis cette époque, on a rencontré des étalons de cette même *coudée* dans quelques tombeaux égyptiens où ils avaient été déposés comme monuments funéraires. (0 m. 527 ou 0 m. 525.)

Les étalons des mesures étaient déposés entre les mains des prêtres égyptiens, qui, à l'époque des révolutions dont le pays fut le théâtre, les ont altérés. De là sont venues les différentes sortes de *coudées*, dont le modèle existait, paraît-il, dès le temps de Sésostris.

La *coudée royale* était de 0 m. 525 et la *coudée* naturelle de 0 m. 450. Mais on n'est pas absolument d'accord sur ces longueurs.

2° *Hébreux*. Les Egyptiens donnèrent leurs mesures aux Hébreux, qui purent, pendant leur captivité, étudier les sciences jusqu'alors inconnues chez eux. La *coudée* primitive des Juifs était donc en tout semblable à celle de leurs anciens maîtres. Les livres de Moïse indiquent les proportions du tabernacle en *coudées, palmes* ou *doigts*. Ils parlent de cette *coudée* comme d'une chose familière aux Hébreux. Salomon employa la même mesure dans la construction du temple. Le sanctuaire avait, de même que le tabernacle de Moïse, 20 *coudées* en tous sens. Dans les livres saints, la *coudée* de 24 doigts est appelée *coudée virile* ou *coudée des ouvriers;* celle de 28 doigts est la *coudée sacrée* ou *du sanctuaire*.

Nous voyons dans le prophète Ezéchiel que la *coudée du sanctuaire* (*coudée* que Moïse et Salomon avaient employée) était d'un sixième plus grande que la nouvelle *coudée* (*coudée babylonienne*). Ce passage de la Bible fait connaître le rapport (5/6) qui existait entre les mesures babyloniennes et les mesures égyptiennes.

La *coudée* des peuples de Syrie peut être évaluée à 0 m. 396 et à 0 m. 593, suivant les contrées.

La *coudée* babylonienne a été évaluée à 0 m. 462.

3° *Grèce*. Les mesures égyptiennes furent introduites en Grèce par les législateurs égyptiens. Elles avaient 16 doigts égyptiens; mais les *coudées* ont tellement varié qu'il est fort difficile de donner un tableau complet de leurs valeurs.

La *coudée olympique*, la plus universellement reçue dans la Grèce et la mieux connue, avait, disait-on, été réglée sur la taille d'Hercule; elle servait à mesurer la longueur du *stade olympique*. (V. STADE.) Elle était de 1/8 plus courte que la *coudée babylonienne*, égale à la *coudée italique*. La *coudée olympique* valait 0 m. 435.

Au temps d'Héron, on ne connaissait pas, ou l'on n'employait que fort peu la *coudée olympique;* on distinguait alors la *coudée lithique* ou *xylopristique*, qui était de 0 m. 444, et la *grande coudée* de 0 m. 592. La *coudée royale*, indiquée par Didyme d'Alexandrie, était de 0 m. 533.

Hérodote a distingué plusieurs sortes de *coudées*, tout en faisant remarquer qu'il en existait une en Grèce, appelée *coudée de mesure*, sans doute parce qu'elle était plus universellement répandue; mais il est impossible de donner exactement sa longueur, vu le désaccord des commentateurs.

Les successeurs d'Alexandre, voulant sans doute donner plus d'unité aux mesures, établirent une *coudée* de 28 *doigts olympiques*, qui valait 0 m. 540. Cette *coudée*, appelée *philétérienne*, fut, dans la suite, partagée en 24 *doigts* ou *pouces*.

4° *Romains*. Nous ne dirons que peu de mots de la *coudée* romaine. Le peuple conquérant adopta les *coudées* grecques, syriennes, égyptiennes. En Italie, on se servait de la *coudée* dite *italique*.

La *coudée italique* ou *coudée des Romains* valait 0 m. 44444.

5° *Arabes*. Nous parlerons plus longuement de la *coudée arabe*, parce que, pendant leur longue domination, les Arabes ont laissé un grand nombre de livres de mathématiques, et que la connaissance de leurs sciences est des plus nécessaires.

On voit, dans les auteurs arabes, que le calife Al-Mamoun, qui régnait à Bagdad au IXe siècle de notre ère, ordonna de mesurer plusieurs degrés de la terre sous différents méridiens et que ses astronomes se divisèrent en quatre groupes pour exécuter ses ordres. On aboutit à quatre mesures différentes; mais on ne distingua que trois sortes de *coudées :*

1° La *coudée hachémique*, de 0 m. 592.
2° La *coudée commune*, de 0 m. 444.
3° La *coudée noire*, de 0 m. 493.

Les règlements d'Al-Mamoun n'ont été en vigueur que fort peu de temps, et la *coudée* arabe tomba à 0 m. 370.

Chez les anciens, dit Abulféra (les anciens Arabes, bien entendu), la *coudée* était de 32 doigts, et le mille de 3,000 *coudées;* chez les modernes, la *coudée* est de 24 doigts et le mille de 4,000 *coudées;* à l'époque d'Albuféra, la *coudée* était de 0 m. 416.

Au XIIIe siècle, les Indiens employaient des *coudées* de 0 m. 250. Ils adoptèrent ensuite les mesures arabes.

COUDEIN, commandant du radeau de la *Méduse*, et l'un des derniers survivants du célèbre naufrage, mort à la fin de l'année 1857, à la Tremblade, petite ville de l'arrondissement de Marennes, où il était né. Coudein fut un des hommes les plus honorables de la marine française, et l'un des acteurs les plus actifs dans le drame poignant auquel le nom de la *Méduse* est resté attaché. Nous devons à M. Jules Marchesseau, compatriote de Coudein, de connaître à fond ce brave marin, si digne d'occuper désormais une place dans nos biographies.

Embarqué comme mousse en 1803, à peine âgé de dix ans, Coudein était devenu en 1810 aspirant de première classe, et s'était fait de glorieux états de service sur les vaisseaux le *Dalmate* et le *Friedland*, sur les frégates l'*Ems* et la *Flore*, lorsqu'il passa en 1816 à bord de la frégate la *Méduse*. Il s'agissait alors de rentrer, en vertu des traités de Vienne, dans nos possessions d'Afrique occupées par les Anglais depuis 1808. Dans ce but, une expédition s'organisa à Rochefort. Elle se composait de 365 individus distribués sur la frégate la *Méduse*, la corvette l'*Echo*, la flûte la *Loire* et le brick l'*Argus*. Le commandement de l'escadrille était confié à M. de Chaumareyx, capitaine de frégate, fort honnête d'ailleurs, mais l'homme du monde le moins propre à exercer un commandement. On connaît toutes les péripéties de ce drame du naufrage de la *Méduse*, auquel Coudein n'échappa que par une sorte de miracle.

Appelé à la retraite en 1852, alors qu'il était capitaine de vaisseau et major-général de la marine à Rochefort, Coudein s'était retiré dans le bourg natal, où sa mort a laissé des regrets unanimes, car c'était un homme de bien et un homme de cœur. Coudein, comme d'ailleurs la plupart de ses compagnons, a toujours éprouvé la plus vive répugnance à faire le récit des souffrances qu'il avait endurées sur le radeau. Quand des indiscrets poussaient trop loin leurs allusions, son visage, d'ordinaire ouvert et souriant, se voilait de tristesse.

COUDELATTE s. m. (kou-de-la-te). Anc. mar. Nom donné à des pièces de bois qui servaient à recevoir la tapière dans une galère.

COUDEMBERG (Pierre), médecin flamand, qui vivait à Anvers au XVIe siècle, a publié : *Valerii Cordi dispensatorium pharmacorum omnium quæ in usu potissimum sunt, etc.* (Nuremberg, 1535, in-8°), ouvrage traduit en français sous le titre de *Guidon des apothicaires* (Lyon, 1675, in-12).

COU-DE-PIED s. m. (des mots fr. *cou* et *pied*, et non, comme on a dit, de *coude* et *pied*. Les textes des anciens auteurs, où l'on trouve *col de pied*, et le provençal moderne *coou dé ped* ne laissent aucun doute à cet égard. On ne doit donc pas écrire *coude-pied*). Partie supérieure du pied, à l'endroit de son articulation avec la jambe : *Avoir le* COU-DE-PIED *élevé. Ces bottines me blessent aux* COUS-DE-PIED. *Les individus dont les pieds sont plats, et dont le* COU-DE-PIED *est très-saillant, sont peu propres a des marches prolongées.* (Bouillet.)

COUDER (H.), artiste dramatique, né à Paris le 14 octobre 1833, mort en 1867. L'enfance de Couder n'offre rien de particulier, sinon que, doué d'un tempérament fougueux, batailleur, à douze ans il était ce qu'on appelle un garnement; quand il jouait au soldat avec ses camarades, c'étaient eux qui recevaient les taloches, lui les donnait. A dix-sept ans, il s'engagea dans un régiment algérien et pendant sept ans courut sus aux Arabes; puis, trouvant que le bâton de maréchal tardait trop à sortir de sa giberne, il quitta l'uniforme après avoir sauvé un jour le drapeau de son régiment, en le disputant à six Arabes qui voulaient le lui arracher; le porte-drapeau était tombé et Couder s'était emparé de l'étendard. En sortant du service, il joua la comédie, et débuta sur le théâtre des Batignolles, à raison de 30 fr. par mois. Comparé à sa paye de soldat, ce traitement pouvait passer pour magnifique; néanmoins l'ambitieux Couder ne s'en contenta pas longtemps. Après avoir charmé le public dans *Quatre-vingts-dix-neuf moutons et un Champenois*, d'Emile Vanderburch, dont quelques années plus tard il épousait la fille; dans le *Père sangsue*, de Gourdon de Genouillac, il s'envola un beau jour pour le théâtre des Délassements-Comiques; deux ans d'études avaient développé chez lui du talent. Aux Délassements, les appointements étaient plus élevés qu'au théâtre des Batignolles, mais ils n'étaient pas souvent payés, ce qui établissait une compensation peu goûtée de Couder. Or, vers 1862, Leclerc, des Variétés, mourut; on cherchait un acteur pour le remplacer : quelques succès remportés par Couder firent jeter les yeux sur lui; il entra aux Variétés et débuta dans la *Revue au cinquième étage*. Son début fut suivi d'une série de succès, et tour à tour les *Médecins*, le *Joueur de flûte*, la *Vieillesse de Brididi*, la *Belle-Hélène*, *Barbe-Bleue*, la *Grande-Duchesse de Gérolstein*, l'avaient classé parmi nos meilleurs artistes comiques. En 1867, il signa un nouvel engagement de six ans au théâtre des Variétés dans d'excellentes conditions.

Petit, trapu, carrément posé sur sa base, les épaules hautes, courageux, bizarre, triste et gai, selon ses jours, Couder était une excellente nature; son principal mérite comme artiste consistait dans un naturel parfait et dans des gestes sans cesse variés, mais d'un effet inimitable; il avait surtout certains pas de danse qu'il intercalait dans la plupart de ses rôles, et qui lui donnaient une physionomie des plus originales.

COUDER v. a. ou tr. (kou-dé — rad. *coude*). Plier en forme de coude : COUDER *une barre de fer*. COUDER *une branche de vigne*.

Se couder v. pr. Prendre la forme d'un coude, se courber : *Dans quelques vignobles, on appelle capucines les sautelles, cerceaux, courgées, etc., qui* SE SONT COUDÉS *ou cassés pendant l'opération de leur courbure.* (De Morogues.)

COUDERC (Salomon), chef et prophète camisard, connu surtout sous son prénom de **Salomon**, mort en 1705. Il était cardeur de laine. A la tête d'une bande d'insurgés, il se mit en campagne vers 1702, et commença dans les Cévennes une guerre acharnée. Battu en 1703, dans les environs de Saint-Germain-de-Calberte, dont il avait voulu s'emparer, il quitta un moment le commandement, jugeant ses travaux guerriers incompatibles avec ses fonctions de prophète. Il reprit les armes peu de temps après, fut de nouveau battu près du Pont-de-Monvert et vit ses magasins détruits. Député en 1704 auprès du maréchal de Villars pour traiter de la paix, il déclara avec une grande énergie que la paix n'était possible que si l'on accordait la liberté de conscience aux protestants. La soumission de Cavalier entraîna la sienne. Il se rendit le 9 octobre 1704, et se retira à Genève avec plusieurs de ses compagnons d'armes. En 1705, pris du désir de revoir ses montagnes, il rentra en France, fut arrêté, et parvint à s'évader après une captivité de quelques mois. Il poursuivit sa route du côté des Cévennes avec deux de ses amis. Arrêtés par un curé, ils furent conduits à Valence, et de là à Montpellier. Dès le lendemain de leur arrivée, Basville interrogea Salomon, qui avoua avec orgueil la part qu'il avait prise à l'insurrection cévennole. La question ne put lui arracher l'aveu des motifs de son retour. Il fut condamné au bûcher et ses deux compagnons au gibet, supplice qu'ils subirent le 3 mars avec un grand courage.

COUDERC (Joseph-Antoine-Charles), artiste lyrique français, né à Toulouse le 10 mars 1810, de parents négociants. Il fut admis au Conservatoire de musique en 1839. Il y reçut les conseils et les leçons de Nourrit, et débuta cinq ans après à l'Opéra-Comique, par le rôle du comte Rodolphe, dans le *Chaperon rouge*. Il obtint dans ce rôle, qu'aucun artiste n'avait plus repris depuis la retraite de Martin, un grand succès, dû à son intelligence de la scène et à l'agrément de sa voix. Le principal personnage de *Fra Diavolo*, qu'il aborda ensuite, continua la réussite de ses débuts. Une création importante lui fut alors confiée dans le *Fils du prince*, puis dans le *Chalet;* la façon dont il interpréta Daniel dans ce dernier ouvrage ne contribua pas peu à l'inépuisable vogue de ce chef-d'œuvre d'Adolphe Adam. M. Couderc parut ensuite dans l'*Eclair*, l'*Ambassadrice*, le *Domino noir*, les *Diamants de la couronne* et diverses autres pièces du répertoire de l'Opéra-Comique. Il quitta ce théâtre en 1842, et alla faire une tournée de représentations en Belgique et en Angleterre

il rentra à l'Opéra-Comique, en 1850, par le rôle de Shakspeare dans le *Songe d'une nuit d'été*, rôle grave et sérieux qui offrit une preuve nouvelle de la souplesse et de la variété de son talent. Nous citerons, parmi ses meilleures créations, Jean, des *Noces de Jeannette*, qu'il joue assez fréquemment, le *Nabab* et l'*Avocat Pathelin*. On vante surtout chez cet artiste le naturel des moyens et la franchise du jeu. Il sait être fort amusant et fort comique.

.... A l'Opéra quand il chantait l'*Eclair*,
Tout Paris se portait, et la foule empressée
Etait par la chaleur à peu près étouffée;
Et pourtant dans la salle on voyait *beau Couderc*.

COUDERLE s. f. (kou-dèr-le). Bot. Espèce de champignon du midi de la France.

COUDERT DE CLAUZOL (Jean-Baptiste), canoniste français du XVIIIe siècle. Il a publié, sous le titre de *Code ecclésiastique, etc.* (Paris, 1775, 2 vol. in-8°), un recueil d'observations et de questions touchant divers édits sur des matières religieuses.

COUDIN s. m. (kou-dain). Mamm. Nom vulgaire d'une espèce de dauphin.

COUDIOU s. m. (kou-diou). Ornith. Nom vulgaire du coucou d'Europe.

COUDOIEMENT s. m. (kou-doi-man — rad. *coudoyer*). Action de coudoyer quelqu'un : *On ne peut aller dans la foule sans s'exposer à des* COUDOIEMENTS *continuels*.

— Fig. Contact : *Quelque honoré que soit un nom, il y a des* COUDOIEMENTS *qui salissent et qui marquent.* (Brisbarre.)

COUDOIR s. m. (kou-doir — rad. *coude*). Traverse pour poser le bras, dans un canapé.

COUDON s. m. (kou-don — lat. *cydonia*, même sens). Bot. Nom vulgaire du coing, dans le midi de la France.

COUDONNIER s. m. (kou-do-nié — rad. *coudon*). Bot. Nom vulgaire du cognassier, dans le midi de la France.

COUDOU ou **COUDOUS** s. m. (kou-dou). Mamm. Espèce d'antilope d'Afrique.

COUDOYANT (kou-doi-ian) part. prés. du v. Coudoyer : *Des fripons* COUDOYANT *les honnêtes gens*.

COUDOYÉ, ÉE (kou-doi-ié) part. passé du v. Coudoyer. Heurté du coude : *Être* COUDOYÉ *dans la foule*.

. . . . A Paris, pays d'embarras,
Sans être *coudoyé* l'on ne peut faire un pas.
***

Mais Evrard, en passant, *coudoyé* par Boirude,
Ne peut plus contenir son aigre inquiétude.
BOILEAU.

— Fig. Qui se trouve en contact : *La vertu ne peut être* COUDOYÉE *par le vice sans en être altérée. Alors les temps étaient poétiques, et la poésie n'était pas* COUDOYÉE *dans la foule.* (G. Sand.)

COUDOYER v. a. ou tr. (kou-doi-ié — rad. *coude : Je coudoie, tu coudoies, il coudoie, nous coudoyons, vous coudoyez, ils coudoient; je coudoyais, nous coudoyions, vous coudoyiez, ils coudoyaient; je coudoierai, nous coudoierons; je coudoierais, nous coudoierions; coudoie, coudoyons, coudoyez; que je coudoie, que nous coudoyions, que vous coudoyiez; que je coudoyasse, que nous coudoyassions; coudoyant; coudoyé*). Heurter du coude; être fort près de, mêlé à : COUDOYER *ses voisins dans la foule. A la Bourse, les dupes* COUDOIENT *les fripons. On ne saura bientôt plus comment s'appeler, dans la crainte de* COUDOYER *quelque paltoquet affublé de la même étiquette.* (A. Paul.)

Coudoyez un chacun, point du tout de quartier;
Pressez, poussez, faites le diable.
MOLIÈRE.

— Fig. Etre en contact avec; être fort voisin de : *Le talent du vrai artiste n'aime pas à* COUDOYER *le grossier réalisme du commerçant. Dans la carrière politique, l'habileté n'est pas l'hypocrisie, mais elle la* COUDOIE. *Hélas! sur le chemin de chaque homme riche, il y a bien des misères à* COUDOYER. (A. Dum.)

Se coudoyer v. pr. Se heurter réciproquement du coude, s'approcher de très-près : *Nous étions si serrés à table qu'il était impossible de ne pas* SE COUDOYER. (Acad.)

On s'arrête, on s'assied, on voit passer la foule
Qui sur l'étroit degré *se coudoie* et se foule.
LAMARTINE.

— Fig. Se heurter, être très-voisins; être côte à côte, se rencontrer : *Pour moi, le tour du monde est le tour de la ville où je suis; je touche mon horizon de tous les côtés; je* ME COUDOIE *avec le réel.* (Th. Gaut.) *Ne laissez pas deux actions* SE COUDOYER *dans un même drame.* (Topffer.) *A Paris* SE COUDOIENT *vertu et vice, grandeur et bassesse, talents et nullités.* (L.-J. Larcher.)

La décence même y babille,
Et par la gaîté qui prend feu
Se laisse *coudoyer* un peu.
BÉRANGER.

COUDRAIE s. f. (kou-drè — rad. *coudre* ou *coudrier*). Lieu planté de coudriers ou noisetiers :

. . . . Des chèvres que j'emmène,
Tityre, celle-ci ne nous suit qu'avec peine;
Elle a dans la *coudraie* enfanté deux jumeaux.
DOMERGUE.

COUDRAN s. m. (kou-dran — corrupt. du mot *goudron*). Mar. Goudron dont on enduit les cordages.

COUDRANNÉ, ÉE (kou-dra-né). part. passé du v. Coudranner : *Cordages* COUDRANNÉS.

COUDRANNER v. a ou tr. (kou-dra-né — rad. *coudran*). Mar. Goudronner, enduire de coudran ou goudron : COUDRANNER *des cordages*.

COUDRANNEUR s. m. (kou-dra-neur — rad. *coudranner*). Mar. Celui qui coudranne les cordes, les cordages, qui les enduit de goudron.

COUDRAY (DU), célèbre avocat français. V. TRONSON.

COUDRAY (LE), village de France (Eure), canton d'Etrepagny, arrond. des Andelys; 278 hab. En 1722, on découvrit sous l'église du Coudray une chapelle ou crypte revêtue de murs en cailloux bruts; une inscription voisine de l'autel attestait qu'elle avait été restaurée en 1460 par un sieur Martin, dit Pain d'Avoine : *Anno* M.CCCC.LX. *restituit hoc altare Martinus, dictus Panis Avenarum, dominus de Jeufosse et de Vilerceaux, ex voluntate patris et avi de Trie, dicti Lohier.* On prétend que ce souterrain a servi au culte des premiers chrétiens qui habitèrent la forêt de Lions; c'est un lieu de pèlerinage.

COUDRAY-SAINT-GERMER (LE), bourg de France (Oise), ch.-l. de canton, arrond. et à 23 kilom. O. de Beauvais; pop. aggl. 321 hab. — pop. tot. 475 hab. Belle église du XIe siècle, du style de transition, un des plus beaux monuments de cette époque en France.

COUDRAY-MONTPENSIER (château de). Ce château est encore de nos jours ce qu'il était au XIe siècle, c'est-à-dire un manoir féodal avec des fossés profonds, des remparts escarpés, des ponts-levis, des donjons, des tours, des mâchicoulis, des créneaux, des meurtrières, etc. Les murs de ce fier séjour semblent défier les injures du temps; ils sont restés blancs et propres comme s'ils ne dataient que d'hier, et ils sont chargés et décorés de sculptures gothiques, d'arabesques et de M entrelacés de fleurs de lis, qui attestent que le manoir fut la propriété d'une famille royale, la branche de Bourbon-Montpensier.

Ce château, qui touche aux ruines de la fameuse abbaye où Rabelais fit ses premières études, est construit sur le point culminant d'un coteau. Il fut élevé par Guillaume de Montsoreau, et passa successivement à Jean de Marmande, à René d'Anjou, roi de Jérusalem et de Sicile, à Pierre de Bourbon, dont le petit-fils le vendit à Louis de Bourbon, bâtard de France, et à Jeanne de France. De Louis de Bourbon il passa par héritage au comte de Roussillon. Le chancelier Poyet s'en rendit ensuite acquéreur sous François Ier, et le céda au roi de France, qui en fit don, en 1545, à Jean d'Escoubleau de Sourdis. Enfin, le 28 novembre 1721, il devint la propriété du comte de la Mothe-Baracé, dont la famille le possède encore.

COUDRE s. m. (kou-dre — lat. *corylus*, même sens). Bot. Nom vulgaire du noisetier et de la viorne.

— **Syn. Coudre, coudrier, noisetier.** *Coudre* s'applique au bois, aux branches de l'arbre utilisés par l'homme : *Des cerceaux, une baguette, du bois de* COUDRE. *Coudrier* désigne l'arbre sans faire penser à son fruit : *Danser sous les* COUDRIERS. Enfin *noisetier* désigne aussi l'arbre, mais en rappelant surtout l'idée des noisettes qu'il produit. Toutefois *coudrier* s'emploie très-fréquemment au lieu de *coudre*. Ce dernier mot a d'ailleurs vieilli.

COUDRE v. a. ou tr. (kou-dre. — Au premier abord, l'étymologie du mot français *coudre* n'est pas très-apparente, et on ne sait trop à quelle racine le rattacher. Cependant ce moment d'indécision n'est pas de longue durée, et, en appliquant les procédés ordinaires de l'analyse étymologique, on arrive à un résultat certain. D'abord il faut remarquer qu'anciennement *coudre* était écrit *coûdre*, ce qui permet immédiatement de conclure à l'existence antérieure d'un *s*. La forme *cousdre*, que nous obtenons par ce moyen, est un premier pas vers le but que nous cherchons. D'ailleurs l'examen des formes correspondantes de ce mot dans les langues néo-latines confirme complétement la présence de cet *s* primitif; en effet *coudre* est en italien *cuscire* et *cucire*, en espagnol *coser* et *cusir*, en portugais *coser*, en provençal *cóser*, en valaque *coase*, etc. Tous ces mots semblent dérivés *a priori* d'un verbe *cusire*, qu'on retrouve effectivement dans Isidore. Mais *cusire* est une forme latine qui ne nous apprend rien; nous voyons seulement que nous pouvons y ramener quelques-uns des temps de la conjugaison du verbe *coudre*, à savoir le passé défini *je cousis*, l'imparfait *je cousais*, le participe présent *cousant*, etc. Les autres temps, qui prennent un *d*, *je couds, je coudrai*, etc., se rapportent évidemment à un tout autre thème. Le verbe d'où dérivent réellement ces deux séries de formes est *consuere*, composé de *cum* et *suere*, coudre. De *consuere* on a fait *cousuere*, et avec l'accentuation tonique *cous're*, exactement comme de *conventus* on a fait *couvent*, de *consobrinus*, *cousin*, etc. Ici il y a un embranchement dans l'histoire du mot. Le mot *cous're* était incompatible avec les lois phonétiques du français, à cause de l'articulation complexe *sr;* elle devait nécessairement être rejetée ou modifiée. Deux procédés furent adoptés simultanément. Le premier consista à intercaler une dentale *d* entre *s* et *r*, ce qui s'explique facilement par la nature dentale de la sifflante *s*, et cette intercalation a été tout naturellement déterminée par la présence du *r*. C'est ainsi qu'en grec *anros* pour *aneros* devient forcément *andros;* le *n* dental se comporte exactement devant *r* comme le *s* français. *Cous're* devint donc *cousdre*, et par suite de l'oblitération générale en français de *s* devant une consonne, *coûdre, coudre*. D'autre part, pour éviter la rencontre de *s* et de *r*, on a intercalé entre eux un *i*, ce qui a fait passer le verbe dans la conjugaison en *ire, ir, cous're* étant devenu *cousire* et *cousir*. De là viennent les temps que nous avons vus plus haut, et les formes usitées dans les autres langues néo-latines. De même le substantif *coûture* et *couture* est pour *cousture*, qui lui-même suppose *coustura, constura* et *consutura*. Le milanais *cusidura* est formé parallèlement, mais du thème barbare *cusite*. Le mot latin *suo, suere*, qui a donné naissance au français *coudre*, est identique au grec *suó*, et provient d'une racine qu'on retrouve dans toutes les langues de la famille indo-européenne, pour désigner l'action de coudre, la couture, etc. Ainsi on peut comparer le sanscrit *siv, syûta;* l'ossète *chonin;* le gothique *siujan;* l'anglo-saxon *siwian* et *suwan;* l'anglais *sew;* l'ancien allemand *siwan;* le suédois *sy;* le lithuanien *suti*, le letton *shut;* le russe *shit;* le polonais *szié*, etc., d'où dérivent respectivement le sanscrit *syûti* et *sêvana*, couture, *sûtra*, fil; le latin *sutura* et *sutela;* le lithuanien *sulas*, fil, etc. Les noms de l'aiguille à coudre, comme le démontre M. Pictet, se rattachent également à cette racine unique, et présentent entre eux des rapports étonnants, quelquefois jusque dans les suffixes à l'aide desquels ils sont composés : sanscrit *sêvani* et *sûtchi, sûtchini;* beloutche *shishin;* latin *subula;* islandais *siobhal*, épingle ou épine; ancien allemand *sûila, sûla;* allemand moderne *seuwel* et *subel;* danois *syel;* ancien slave et russe *shilo;* polonais *szydlo*. Même analogie dans les noms du tailleur et du cordonnier, dans l'art desquels la couture tient une place si considérable : sanscrit *sûtchika* et *sûutchi;* latin *sutor;* ancien allemand *sutari;* lithuanien *suwikhas*, etc. : *Je couds, tu couds, il coud, nous cousons, vous cousez, ils cousent; je cousais, nous cousions; je cousis, nous cousîmes; je coudrai, nous coudrons; je coudrais, nous coudrions; couds, cousons, cousez; que je couse, que nous cousions; que je cousisse, que nous cousissions; cousant; cousu*). Attacher au moyen d'une suite de points faits avec un fil, à l'aide d'une aiguille ou d'un autre instrument : COUDRE *du linge*. COUDRE *une pièce à un habit*. COUDRE *des souliers*. COUDRE *un bouton*. COUDRE *un cahier*. *Personne, a dit Jésus, ne* COUD *une pièce d'étoffe neuve et rude à un vieux vêtement, parce que la pièce neuve emporte l'autre.* (Esquiros.)

— Absol. : COUDRE *bien*. COUDRE *mal*. COUDRE *en linge. L'habitude de* COUDRE *à la mécanique tend à se généraliser.* (J. Simon.)

Coudre et filer, c'était son exercice,
Non pas le sien, mais celui de ses doigts.
LA FONTAINE.

Je l'ai vue heureuse et parée;
Elle *cousait*, chantait, lisait.
BÉRANGER.

— Fam. Attacher d'une manière constante et invincible : COUDRE *quelqu'un à sa jupe, au pan de son habit. Les femmes vous* COUSENT *à elles et vous mènent où elles veulent. Elle vous* COUDRA *malicieusement à sa jupe, et plus vous montrerez de dévouement, plus elle sera ingrate.* (Balz.)

— Fig. Joindre, lier, assembler : *Quand j'appelle mon valet un badin, un veau, je n'entreprends pas de lui* COUDRE *à jamais ces titres.* (Montaigne.) *Si l'on* COUSAIT *ensemble toutes les heures que l'on passe avec ce qui plaît, on ferait à peine d'un grand nombre d'années une vie de quelques mois.* (La Bruy.) *Quand on ne s'applique qu'à des actions détachées, on* COUD *des lambeaux qui ne sont point faits l'un pour l'autre.* (Fén.)

Je sais *coudre* une rime au bout de quelques mots.
BOILEAU.

Je ferais comme un autre, et, sans chercher si loin
J'aurais toujours des mots pour les *coudre* au besoin.
BOILEAU.

L'art de *coudre* des mots fait toute la science
Du frivole amateur d'une vaine éloquence.
DU RESNEL.

— Loc. fam. *Ne savoir quelle pièce y coudre*, Ne savoir quel remède apporter, quel moyen prendre.

— Loc. prov. *Coudre la peau du renard à celle du lion*, Joindre la ruse à la force :

Vous savez *coudre* avec encor plus d'art
Peau de lion avec peau de renard.
LA FONTAINE.

— Chir. *Coudre une plaie*, En réunir les bords au moyen d'une suture.

— Mar. *Coudre un bordage*, Le clouer sur les membres.

— Pêch. *Coudre des filets*, Les joindre pour en former un plus grand.

— Mécan. *Machine à coudre*, Machine qui remplace le travail de l'homme, pour coudre les étoffes, le linge et le cuir.